

Règlement Challenge de la Lomagne VTT

1. ORGANISATION

Le challenge de la Lomagne VTT est organisé par 4 associations (loi 1901).

2. COURSES

Le challenge de la Lomagne VTT est un événement au sein duquel sont proposées quatre épreuves de pleine nature. Les parcours s'effectuent sur sentiers et chemins, ainsi que sur de petites portions goudronnées.

3. INSCRIPTIONS ET TARIFS

Compétition : 14 €, Cadet, Minime, Benjamins 5€

Randonneur 7 €

Pour le challenge, inscription et prise de plaque de cadre à la première étape. A chaque étape suivante, donner son numéro de plaque, s'acquitter de l'inscription et ainsi de suite.

7 H à 9 H : Inscriptions

9 h 30 : Départ compétition et dans la roue les randonneurs.

A l'arrivée lavage de vélo, douche et ravitaillement.

12 H 15 : Remise des récompenses

4. GARANTIE D'ANNULATION

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo trop défavorables, l'organisation se réserve le droit de retarder le départ de la course, d'arrêter la course, de modifier le parcours, voire d'annuler la course sans préavis, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription.

5. CERTIFICAT MÉDICAL

La participation à l'épreuve du challenge de la Lomagne VTT est soumise à la présentation obligatoire :

- D'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition.
- D'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition, du sport en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Tout coureur ne remplissant pas ces conditions se verra refuser son inscription.

6. ÉQUIPEMENT

Vérification du matériel au retrait de la plaque de cadre et/ou départ. En cas de non-respect, l'organisation se réserve la possibilité d'exclusion.

7. RAVITAILLEMENTS

Un ravitaillement sur le circuit et un à l'arrivée.

8. SÉCURITÉ

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de modifier le parcours si les conditions atmosphériques (ou autres dangers) sont de nature à mettre en péril les participants. La surveillance médicale est assurée par la Sécurité Civile et un médecin au départ de la course. Des bénévoles présents à chaque intersection et sur le parcours assureront la sécurité sur la distance de l'épreuve. L'organisateur se donne le droit à tout moment, et d'arrêter sur avis médical tout coureur présentant des signes de défaillances physiques.

Les personnes participent à la compétition sous leur propre responsabilité en cas de vols, pertes ou détérioration d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou encore en cas de non-respect du code de la route.

9. CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

Pour chaque épreuve, classement et récompenses aux trois premiers de chaque catégorie et un maillot de leader pour le challenge.

10. Droit à l'Image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

11. Suiveurs

Aucun véhicule à moteur, ni VTT sans plaque de cadre excepté ceux de l'organisation dûment identifiés, ne seront autorisés à suivre les coureurs qui ne devront être gênés sous aucun prétexte. Le non-respect de cet article entraîne la disqualification du concurrent suivi.

12. Accidents et responsabilités

Les organisateurs ont souscrit une responsabilité civile (APAC) l'Association nommée décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou futurs qui pourraient survenir aux concurrents du fait de la participation à l'épreuve, ils peuvent souscrire à une garantie individuelle accident et atteintes corporelles s'ils le souhaitent.

L'inscription à la compétition entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

13. Règles sanitaires

Le comité organisateur s'engage à faire respecter, à tous les intervenants, le protocole sanitaire en vigueur à la date du Challenge. Un responsable « COVID-19 », sera chargé de faire respecter les gestes barrières et de mettre à disposition les moyens nécessaires, (solutions hydro alcooliques...). Un rappel des mesures de protection, affichages et annonces du speaker, seront présents tout au long de la manifestation. En fonction des conditions météorologiques, un maximum d'opérations sera fait à l'extérieur.

14. Points Classement Challenge

En cas d'égalité le classement lors de la dernière manche est prépondérant

Classement	Points
1	1000
2	950
3	900
4	850
5	800
6	760
7	720
8	680
9	640
10	600
11	570
12	540
13	510
14	480
15	450
16	430
17	410
18	390
19	370
20	350
21	340
22	330
23	320
24	310
25	300
26	295
27	290
28	285
29	280
30	275
31	272
32	269
33	266
34	263
35	260
36	258
37	256
38	254
39	252
40	250
41	249
42	248
43	247
44	246
45	245

Classement	Points
101	189
102	188
103	187
104	186
105	185
106	184
107	183
108	182
109	181
110	180
111	179
112	178
113	177
114	176
115	175
116	174
117	173
118	172
119	171
120	170
121	169
122	168
123	167
124	166
125	165
126	164
127	163
128	162
129	161
130	160
131	159
132	158
133	157
134	156
135	155
136	154
137	153
138	152
139	151
140	150
141	149
142	148
143	147
144	146
145	145

Classement	Points
201	89
202	88
203	87
204	86
205	85
206	84
207	83
208	82
209	81
210	80
211	79
212	78
213	77
214	76
215	75
216	74
217	73
218	72
219	71
220	70
221	69
222	68
223	67
224	66
225	65
226	64
227	63
228	62
229	61
230	60
231	59
232	58
233	57
234	56
235	55
236	54
237	53
238	52
239	51
240	50
241	49
242	48
243	47
244	46
245	45

46	244
47	243
48	242
49	241
50	240
51	239
52	238
53	237
54	236
55	235
56	234
57	233
58	232
59	231
60	230
61	229
62	228
63	227
64	226
65	225
66	224
67	223
68	222
69	221
70	220
71	219
72	218
73	217
74	216
75	215
76	214
77	213
78	212
79	211
80	210
81	209
82	208
83	207
84	206
85	205
86	204
87	203
88	202

146	144
147	143
148	142
149	141
150	140
151	139
152	138
153	137
154	136
155	135
156	134
157	133
158	132
159	131
160	130
161	129
162	128
163	127
164	126
165	125
166	124
167	123
168	122
169	121
170	120
171	119
172	118
173	117
174	116
175	115
176	114
177	113
178	112
179	111
180	110
181	109
182	108
183	107
184	106
185	105
186	104
187	103
188	102

246	44
247	43
248	42
249	41
250	40
251	39
252	38
253	37
254	36
255	35
256	34
257	33
258	32
259	31
260	30
261	29
262	28
263	27
264	26
265	25
266	24
267	23
268	22
269	21
270	20
271	19
272	18
273	17
274	16
275	15
276	14
277	13
278	12
279	11
280	10
281	9
282	8
283	7
284	6
285	5
286	4
287	3
288	2